

COMMUNE DE BAYONNE
Département des Pyrénées-Atlantiques - Arrondissement de Bayonne

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JUILLET 2020
DELIBERATION N° 44

L'an deux mil vingt, le vingt-trois juillet, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni à la Maison des Associations, allée de Glain, sous la présidence de de M. Jean-René ETCHEGARAY, Maire. La séance a été ouverte à 17h40.

*Nombre de conseillers
municipaux en exercice :*
45

Présents : M. ETCHEGARAY, Mme DURRUTY, M. MILLET-BARBÉ, Mme LAUQUÉ, M. UGALDE, Mme HARDOUIN-TORRE, M. CORRÉGÉ, Mme LOUPIEN-SUARES, M. LACASSAGNE, Mme MARTIN-DOLHAGARAY, M. LAIGUILLON, Mme CASTEL, M. ALQUIÉ, Mme MEYZENC, M. PARRILLA ETCHART, Mme DUHART, M. AGUERRE
Mmes BRAU-BOIRIE, BISAUTA, M. ARCOUET, MM. SALANNE, PAULY, Mme LAPLACE, M. DAUBISSE (jusqu'à son départ à 23h10), Mme MOTHESS, MM. ALLEMAN (jusqu'à son départ à 23h10), SÉVILLA, Mme LARROZE-FRANCEZAT, MM. ERREMUNDEGUY, SUSPERREGUI, Mmes DELOBEL, CAPDEVIELLE, MM. DUZERT, ESTEBAN, Mmes LIOUSSE, DUPREUILH, M. ETCHETO, Mmes BROCARD (à partir de 18h50), HERRERA LANDA, M. BERGÉ.

*Certifié exécutoire compte
tenu du dépôt au titre du
contrôle de légalité et de
l'affichage en mairie le*

Absents représentés par pouvoir :

Le Maire

Mme LARRÉ par M. PARRILLA ETCHART ; M. DAUBISSE par M. ARCOUET (après son départ à 23h10) ; M. ALLEMAN (après son départ à 23h10) par M. ETCHEGARAY ; Mme ZITTEL par Mme HARDOUIN-TORRE ; Mme BENSOUSSAN par M. AGUERRE ; M. BOUTONNET-LOUSTAU par M. LAIGUILLON ; M. ABADIE par Mme HERRERA LANDA.

Absente :

Mme BROCARD (jusqu'à 17h50 pendant le rapport n°2).

Secrétaire :

M. SUSPERREGUI.

Entendu le rapport de Monsieur le Maire,

OBJET : CULTURE ET PATRIMOINE – Extension et restructuration du musée Bonnat-Helleu musée des Beaux-Arts de Bayonne – Avenant n° 1 à la convention de financement avec la Communauté d'Agglomération Pays Basque.

Avec plus de 7 000 œuvres, le musée Bonnat-Helleu renferme une collection d'une richesse exceptionnelle, mondialement connue des amateurs d'art. El Greco, Dürer, Rubens, Goya, Ingres, Géricault, Delacroix... figurent parmi les artistes prestigieux dont le musée conserve certaines œuvres remarquables.

Avec près de 3 500 dessins, c'est aussi le seul musée français, en dehors du Louvre, à conserver des œuvres de Raphaël, Léonard de Vinci et Michel-Ange. Il abrite l'un des 30 plus importants cabinets de dessins dans le monde.

Ces collections ont été enrichies au fil du temps par des legs importants dont le legs Howard-Johnston en 2009, mais les œuvres ne pouvaient plus se satisfaire d'un écrin trop vétuste et inadapté qui, avant sa fermeture, permettait de présenter seulement 8 à 10 % d'entre elles. C'est la raison pour laquelle la Ville s'est engagée dans un vaste projet d'extension et de rénovation.

Investissement culturel de forte envergure dont les enjeux dépassent largement le seul territoire de la ville, le projet d'extension-réhabilitation du musée Bonnat-Helleu est dicté par une triple ambition :

- 1) restituer aux Bayonnaises et aux Bayonnais, à tous les amateurs d'art, mais aussi et surtout à tous les publics, un patrimoine exceptionnel qui mérite d'être valorisé ;
- 2) inscrire cet investissement culturel majeur dans une stratégie de développement, d'attractivité économique et touristique de la Ville et de l'ensemble de la région ;
- 3) porter et concrétiser une ambition éducative forte en direction des plus jeunes et des publics qui n'ont pas ou trop peu accès à ces ressources culturelles exceptionnelles.

Par délibération du 14 décembre 2017, le conseil municipal a autorisé Monsieur le Maire à signer une convention de financement avec la Communauté d'agglomération Pays Basque (CAPB).

Dans le cadre de son Programme pluriannuel d'investissement 2016-2020, celle-ci a en effet décidé de soutenir cette opération à hauteur de 2 530 000 € pour une dépense subventionnable de 15 600 000 € HT.

La convention signée le 5 mars 2018 prévoyait initialement un achèvement des travaux au 31 décembre 2020. Or, compte tenu du calendrier actualisé de l'opération, il est proposé aujourd'hui de statuer sur un avenant n° 1 permettant de proroger la durée d'exécution de cette convention jusqu'à la date de versement du solde de la participation financière. Les autres dispositions de la convention demeurent inchangées.

Il est par conséquent demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec la Communauté d'agglomération Pays Basque l'avenant n°1 ci-joint à la convention de financement du 5 mars 2018.

Ont signé au registre les membres présents.

ADOPTION, A L'UNANIMITE DES VOTES EXPRIMES

Mme CAPDEVIELLE, MM. DUZERT, ESTEBAN, Mme LIOUSSE, M. ETCHETO, Mme BROCARD ne participent pas au vote.

M. BERGE, Mme HERRERA LANDA (avec mandat) ne participent pas au vote.

Jean-René ETCHEGARAY
Maire de Bayonne